

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
PSYCHOLOGIE ET SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Politiques et sociales

CODE: 99 20 03 U 35 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : PSYCHOLOGIE ET SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les notions théoriques en psychologie, psychopathologie et en sociologie permettant de prendre en compte les différentes dimensions qui peuvent intervenir dans la situation des bénéficiaires;
- de relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social, culturel et organisationnel dans lequel elles s'inscrivent ;
- de poser les bases d'une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les notions théoriques et le champ professionnel de l'assistant social.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ définir, utiliser et illustrer différents concepts et notions de base relatifs aux domaines de la psychologie, de la théorie de la communication, de la sociologie et des sciences médico-sociales ;
- ◆ préciser la pertinence de ces apports conceptuels à la pratique professionnelle de l'assistant social ;
- ◆ au départ de situations susceptibles d'être rencontrées dans un espace professionnel, relever les caractéristiques relatives aux domaines de la psychologie, de la théorie de la communication, de la sociologie et des sciences médico-sociales en les reliant au champ professionnel de l'assistant social.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Bachelier Assistant social : sciences humaines et sociales » code 99 20 01 U35 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs situations professionnelles relevant du champ d'intervention de l'assistant social,

- ◆ de dégager les différentes dimensions en se fondant sur l'apport de la psychologie, de la psychopathologie et de la sociologie ;
- ◆ de présenter le contexte social en utilisant des repères issus de l'analyse organisationnelle et de l'anthropologie culturelle ;
- ◆ d'établir une réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de chacune de ces approches au regard du rôle de l'assistant social.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le niveau de pertinence de la réflexion critique.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Psychologie appliquée

- ◆ d'appliquer les fondements des principaux courants psychologiques au champ professionnel de l'assistant social, en particulier, l'approche psychanalytique, humaniste, systémique, comportementaliste, cognitiviste ;
- ◆ de relier des interventions professionnelles aux différents postulats scientifiques, idéologiques et méthodologiques des différents courants psychologiques ;
- ◆ d'analyser des situations typiques du champ professionnel de l'assistant social selon différentes approches psychologiques
 - en évaluant la pertinence et les limites de ces approches ;
 - en identifiant l'(les) approche(s) la(les) plus appropriée(s) et en justifiant ses choix ;
 - en les confrontant aux rôles et limites de l'assistant social.

4.2 Eléments de psychopathologie

- ◆ de présenter les différentes nosographies psychiatriques et leurs limites ;
- ◆ de développer une lecture critique de l'approche diagnostique en psychopathologie ;
- ◆ de décrire pour différents troubles psychiques présents tant chez l'enfant que chez l'adulte:
 - les mécanismes psychopathologiques et leurs origines supposées,

- les différentes approches d'aide et de soins, y compris les options d'intervention des équipes pluridisciplinaires et les logiques qui les sous-tendent,
 - les implications sur la pratique de l'assistant social ;
- ◆ d'identifier ses propres ressources et limites dans l'intervention au bénéfice de personnes atteintes de troubles psychopathologiques et de leurs proches.

4.3 Approche organisationnelle et institutionnelle

Au départ de situations exemplatives,

- ◆ de repérer les finalités, les objectifs collectifs et les enjeux associés des organisations concernées ;
- ◆ d'identifier les différentes composantes d'une organisation et leurs modes de fonctionnement ;
- ◆ d'identifier, au sein d'une organisation, les statuts, les rôles, les responsabilités, les valeurs, les missions, ... des différents intervenants et préciser leur place dans l'organisation ;
- ◆ d'analyser un organigramme en le confrontant aux aspects informels dans l'organisation ;
- ◆ de repérer les opportunités et les contraintes d'une organisation ;
- ◆ de définir les concepts de créativité, de pouvoir, d'autorité et les éléments de base de l'analyse stratégique (acteur, zone d'incertitude, marge de liberté ...).

4.4 Questions spéciales de sociologie

En sociologie de la famille

- ◆ d'appréhender la famille dans une perspective dynamique et historique ;
- ◆ de préciser l'impact du système familial sur le développement individuel ;
- ◆ d'illustrer la diversité des modèles familiaux et la nécessité de les prendre en considération dans l'intervention sociale ;
- ◆ d'identifier les mécanismes de solidarité familiale et de réseaux ;
- ◆ d'illustrer les logiques institutionnelles de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles;
- ◆ d'évoquer des caractéristiques culturelles des familles immigrées en les situant dans l'histoire de l'immigration et des politiques d'accueil ;

En sociologie du travail

- ◆ d'appréhender l'organisation du travail dans une perspective dynamique et historique ;
- ◆ d'illustrer les composantes sociales, culturelles, juridiques et techniques à l'origine de conflits dans le monde du travail ;
- ◆ de cerner les enjeux de l'entreprise, des mutations du travail et de l'emploi et leurs impacts sur le bien-être au travail.

4.5 Anthropologie culturelle

- ◆ de définir les notions de base de l'anthropologie culturelle et son champ d'intervention (stéréotypes, préjugés, acculturation, stigmatisation, ...);
- ◆ d'utiliser des outils spécifiques relevant de l'anthropologie pour :
 - poser une réflexion sur la dynamique des identités culturelles multiples,
 - poser une réflexion sur le racisme et la xénophobie ;
- ◆ de dégager, au travers de situations interculturelles, les composantes culturelles en présence.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychologie appliquée	CT	B	30
Eléments de psychopathologie	CT	B	28
Approche organisationnelle et institutionnelle	CT	B	24
Questions spéciales de sociologie	CT	B	30
Anthropologie culturelle	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160